



Communiqué de Presse – 07/11/2019

Les Français ne doivent pas passer le mois de janvier à sec !

Santé Publique France planifie un « mois sans alcool » pour janvier 2020. Inquiets face à ce projet, les coprésidents de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin Nathalie DELATTRE et Philippe HUPPE appellent le Gouvernement à y renoncer.

Alors que les Français sortiront tout juste de la période des fêtes, que les vœux et réceptions se multiplieront après le Nouvel An et que les vigneronns fêteront leur saint patron pour la Saint-Vincent le 22 janvier, Nathalie DELATTRE et Philippe HUPPE prônent une consommation responsable face au projet de « janvier à sec » porté par Santé Publique France.

La filière viticole promeut depuis des années un message de modération, d'éducation à l'art de vivre à la française et à la culture du vin. Malgré ce travail de pédagogie, le gouvernement semble privilégier la promotion d'une abstinence totale en matière de consommation d'alcool et donc de vin.

Or, les coprésidents de l'ANEV rappellent que les vigneronns font aujourd'hui face à de graves difficultés commerciales, notamment avec la surtaxation américaine des importations de vin français ou l'incertitude entourant le Brexit. En incitant les Français à ne plus acheter de vin pendant un mois, le gouvernement renforcerait les nombreuses inquiétudes de la filière.

Pour toutes ces raisons, les coprésidents de l'ANEV Nathalie DELATTRE et Philippe HUPPE demandent au Gouvernement de ne pas poursuivre cette initiative pour un mois de janvier à sec et de continuer à encourager une consommation responsable.